



Loïc ROSETTI
Président de l'ANESTAPS,
79 rue Perier,
92120 Montrouge
presidence@anestaps.org
www.anestaps.org

Monsieur Jean-Michel BLANQUER,
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

À Montrouge, le 29 juin 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,

Au lendemain du second tour des élections municipales et à quelques jours de l'installation des derniers conseils municipaux, compétents sur la gestion des écoles élémentaires et des infrastructures sportives, il est primordial de repenser la place de l'activité physique dans le quotidien des jeunes.

En tant qu'unique organisation représentative des étudiants en STAPS et des jeunes souhaitant s'orienter vers les métiers du sport, l'ANESTAPS demeure engagée historiquement sur les questions de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) dans l'intérêt des jeunes qu'elle représente. **Nous souhaitons ici, Monsieur le Ministre, réaffirmer notre opposition au prolongement du dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C) à la rentrée scolaire 2020, tout en affirmant notre volonté de contribuer à la construction d'un nouveau système, au sein du temps périscolaire, rapprochant mouvement sportif et monde scolaire.**

À la suite de la crise sanitaire du covid-19, vous avez acté la mise en place du dispositif 2S2C en proposant des activités sportives et éducatives aux élèves en complément de leurs enseignements scolaires. Celui-ci a été partiellement adapté pour répondre aux besoins des élèves pendant la période du déconfinement. Toutefois au vu de l'évolution de la situation sanitaire et des modalités de reprise scolaire, le dispositif 2S2C, en l'état, n'aura plus lieu d'être au-delà des vacances d'été.

En effet, si celui-ci venait à perdurer, il s'avèrerait inégalitaire dans le développement personnel des jeunes. Par exemple, nous avons toutes les raisons de penser que les politiques sportives locales et les budgets alloués entraîneront inévitablement des inégalités territoriales. Les dernières enquêtes sur les infrastructures sportives françaises montrent de fortes disparités qui freineront

ANESTAPS

79 rue Perier – 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 – contact@anestaps.org

l'homogénéisation du dispositif sur le territoire. De plus, il est difficile d'imaginer un complément de pratique sportive dans les calendriers scolaires sans empiéter sur les enseignements déjà existants, d'autant plus qu'ils ne répondent pas aux mêmes objectifs pédagogiques. Enfin, pour répondre à ces objectifs, il est primordial de respecter la place de chaque professionnel et des compétences qui leurs sont propres dans leurs secteurs respectifs.

Pour autant, je tiens à souligner la volonté du gouvernement d'augmenter le temps de pratique des jeunes permettant aujourd'hui de rouvrir le débat sur le développement des pratiques physiques et sportives à et en dehors de l'école afin de répondre aux besoins actuels de la société.

Mobilisée au travers d'innombrables projets d'innovation sociale, l'ANESTAPS s'engage chaque année au profit des bienfaits de la pratique sportive sur la santé, l'éducation et l'épanouissement individuel et collectif des jeunes.

Dans ce sens, il me semble primordial de mettre en place un nouveau dispositif, autre que le 2S2C, rapprochant le mouvement sportif et le système scolaire. Toujours dans une dynamique constructive, l'ANESTAPS propose donc de travailler sur la conception de ce dispositif dans le cadre du temps périscolaire. Celui-ci viendrait en complément de l'EPS et de l'offre proposée par les fédérations scolaires, à l'image de certaines initiatives locales existantes qui ont fait leurs preuves.

Pour cela, il est nécessaire que le gouvernement investisse financièrement dans une politique sportive territoriale profitable à l'ensemble des acteurs qui y contribuent. La mise en œuvre de cette proposition est envisageable seulement si le gouvernement poursuit le renforcement du taux horaire de l'EPS dans le système scolaire, l'accompagnement des clubs et l'augmentation du nombre d'infrastructures sportives.

A l'initiative des jeunes, l'ANESTAPS désire travailler sur la mise en place de ce dispositif en collaboration avec les parties concernées. Le mouvement sportif, les acteurs de l'EPS, les fédérations scolaires, les collectivités territoriales et le gouvernement doivent prendre leurs responsabilités à ce sujet. C'est ensemble que nous pourrons œuvrer pour le développement de la pratique physique et sportive des jeunes.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre et reste à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, l'expression de ma très haute considération.

Loïc ROSETTI
Président de l'ANESTAPS



ANESTAPS

79 rue Perier – 92120 Montrouge
01 40 33 70 70 – contact@anestaps.org